



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée - Rue de Berne - CIRCET CAB6080 - ARR 2024-10-10-148-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,

L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par l'entreprise CIRCET, TSA 70011 chez Sogelink (69134) DARDILLY Cedex

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée pour Orange, rue de Berne à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée pour Orange auront lieu à SELONCOURT, 12 rue de Berne. Ces travaux se dérouleront du 21 octobre 2024 pour une durée de 1 semaine.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des véhicules se fera sur une seule voie et sera règlementée par des feux de chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Seloncourt, le 10 octobre 2024

Jean-Marc ROBERT,

Adjoint à la Voirie et à la circulation